



LE MERCREDI 31 JANVIER 2007

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ajournée du conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la cafétéria de l'immeuble Notre-Dame-de-la-Garde, à Val-des-Bois, le mercredi 31 janvier 2007, à 20 h, à laquelle sont présents :

Gilles Gignac
Louis-Georges Désaulniers
Raymond Ménard
Sylvain Léger
Luc Maurice
Dominique Brière
Jacques D'Août
Michel Dambremont

Joanne Mayer
Alexandre Iracà
Michel Tardif
Jean-Marc Lavoie
Claude Auger
Lucie A. Périard
Claude Benoît
Cécile Gauthier

Les commissaires suivants ont motivé leur absence :

Sylvie Hébert
Gilles A. Legault

Louise Vallières

Les représentants du comité de parents :

Sylvain Charron

Marc Beaulieu

sous la présidence de monsieur le commissaire Alexandre Iracà.

Assistent également à la séance :

Pierre Daoust, directeur général
Line Allaire, secrétaire générale
Lucie Blais, agente d'administration
Jasmin Bellavance, agent de communication

Mot du président

Le président déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux divers représentants de la communauté.

Parole au public - Les interventions portent sur le maintien de l'immeuble Notre-Dame-de-la-Garde et le développement possible des services.

- Monsieur Marcel Proulx, maire de Val-des-Bois
- Monsieur Devlin Vallières
- Monsieur Mario Lapointe, co-président du comité ad hoc
- Monsieur Christian Rochon, membre du comité ad hoc et homme d'affaires (dépôt de lettres produites par les élèves de l'immeuble)
- Monsieur Denis Bonhomme, membre du comité ad hoc et conseiller municipal de Val-des-Bois
- Madame Paulette Dupont
- Monsieur Pierre Valois

Parole aux commissaires

- Monsieur le commissaire Dominique Brière remercie les commissaires d'être présents en si grand nombre.
- Madame la commissaire Joanne Mayer remercie les membres du comité ad hoc pour leur implication dans le présent dossier.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 66 (2006-2007)

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Dambremont ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACHATS REGROUPÉS DE MATÉRIEL POUR LE PROGRAMME «PROJET PERSONNEL D'ORIENTATION» (PPO) G06-07-139

RÉSOLUTION 67 (2006-2007)

Attendu l'obligation de donner le cours « Projet personnel d'orientation » dans l'ensemble des écoles de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées qui vont offrir le parcours de formation générale et le parcours de formation générale appliquée au deuxième cycle du secondaire;

Attendu que le matériel nécessaire pour ce cours doit être acheté par chaque école;
Attendu que les sommes nécessaires pour l'achat de matériel prescrit pour les programmes du deuxième cycle ont déjà été allouées à la commission scolaire;

Attendu qu'un achat regroupé avec la Fédération des commissions scolaires du Québec permettrait une économie d'échelle;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger ;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées mandate la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour qu'elle procède, en son nom, à l'appel d'offres regroupé pour l'achat d'équipements dans le cadre du programme «Projet personnel d'orientation (PPO) » G06-07-139;

QUE la Commission scolaire s'engage également à respecter le contrat – cadre liant la FCSQ et le(s) fournisseur(s) retenu(s) ;

QUE la Commission scolaire s'engage à défrayer les coûts reliés à la gestion de l'appel d'offres et des contrats assumés par la FCSQ au montant de 5 % du total des achats convenus avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉFECTION DE TOITURES À L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN (AILES A ET C) – PROJET E.Q. 37-06 – COMITÉ RELATIF À L'ÉTUDE DES OFFRES DE SERVICES POUR LE CHOIX DES PROFESSIONNELS

RÉSOLUTION 68 (2006-2007)

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées prévoit recevoir du financement en provenance du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour un projet de réfection de toitures à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, à Gatineau (mesure relative au maintien des bâtiments) ;

Attendu l'instruction du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport relativement aux contrats de services professionnels pour la construction des immeubles des commissions scolaires ;

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées doit former un comité pour l'étude des offres de service pour le choix des professionnels ;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Gilles Gignac ;

QUE ledit comité soit formé des personnes suivantes :



Deux membres du conseil des commissaires messieurs Michel Tardif et Michel Dambremont ainsi que mesdames Nathalie A. Charette et Darquise Bertrand, à titre de secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président dresse un bref historique des principaux travaux menés par les membres du conseil des commissaires suite aux recommandations formulées par les membres du comité ad hoc relatif à l'immeuble Notre-Dame-de-la-Garde. Au nom des membres du conseil des commissaires, il les remercie de leur implication dans le présent dossier.

<p>RAPPORT DU COMITÉ AD HOC – IMMEUBLE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE (À LA SUITE DU DÉPART DES ÉLÈVES DE NOTRE-DAME-DU-LAUS) ORIENTATION</p>
--

RÉSOLUTION 69 (2006-2007)

Attendu les termes de la résolution 63 (2005-2006) ayant pour titre : «Départ des élèves de la Commission scolaire Pierre-Neveu – orientations» ;

Attendu les termes de la résolution 73 (2005-2006) ayant pour titre : «Comité d'étude – services aux élèves du secondaire – secteurs Val-des-Bois et Notre-Dame-de-la-Salette à compter de 2007-2008 – nominations» ;

Attendu les termes de la résolution 51 (2006-2007) ayant pour titre : «Comité d'étude – services aux élèves du secondaire – secteurs Val-des-Bois et Notre-Dame-de-la-Salette à compter de 2007-2008 – report de l'échéancier» ;

Attendu les termes du document ayant pour titre : «Rapport du comité had-hoc (sic) – école Notre-Dame-de-la-Garde (à la suite du départ des élèves de Notre-Dame-du-Laus), lequel a été déposé auprès des membres du conseil des commissaires le mercredi 10 janvier 2007 ;

Attendu les termes de l'écrit de gestion 5221-03-01 ayant pour titre : «Politique de maintien ou de fermeture des écoles» ;

Attendu que ledit écrit de gestion énonce, au point 7, les critères qui doivent guider la décision de la Commission scolaire dans l'éventualité d'une fermeture ;

Attendu que lesdits critères touchent notamment la qualité des services éducatifs, une étude de l'évolution démographique, les contraintes et obligations légales ou réglementaires, le temps de transport, la volonté de partenariat et la capacité de payer de la Commission scolaire ;

Attendu les prévisions démographiques du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport datées du 28 décembre 2006, lesquelles prévoient une forte diminution de la clientèle au cours des prochaines années ;

Attendu les discussions en comité de travail les 24, 30 et 31 janvier 2007 ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger ;

QUE la Commission scolaire adopte une orientation visant la fermeture de l'immeuble Notre-Dame-de-la-Garde à compter de l'année scolaire 2007-2008;

QUE la présente orientation soit partie intégrante du processus de consultation relatif au plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 (article 211 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q. c.I-13.3) ;

QU'en plus du processus de consultation prévu à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire tienne des audiences publiques au cours du mois de mars 2007;



Secrétariat général

QU'une décision finale touchant l'immeuble Notre-Dame-de-la-Garde, suite au processus de consultation et aux audiences publiques, soit prise le ou vers le 2 mai 2007, lors de la séance ordinaire du conseil des commissaires qui aura lieu à la salle des commissaires, à Gatineau, secteur Buckingham.

Monsieur le commissaire Sylvain Léger demande que le vote soit secret.

Mesdames Line Allaire et Lucie Blais agissent à titre de scrutatrices.

Le résultat du vote :

POUR : 11

CONTRE : 5

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Questions relatives à la séance

Les interventions portent sur l'orientation visant la fermeture de l'immeuble Notre-Dame-de-la-Garde à compter de septembre 2007.

- Monsieur le commissaire Dominique Brière
- Monsieur Marcel Proulx
- Monsieur Mario Lapointe
- Monsieur Claude Bonhomme
- Monsieur Pierre Valois
- Monsieur Christian Rochon
- Monsieur Marc Beaulieu, représentant du comité de parents
- Monsieur Devlin Vallières
- Madame Sophie Lepage

Le président remercie les personnes pour leur intervention. La Commission scolaire fera paraître, sous peu, un avis public concernant la tenue d'audiences publiques, à Val-des-Bois. Une décision finale devrait être adoptée par les membres du conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du mercredi 2 mai 2007.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 70 (2006-2007)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jean-Marc Lavoie ;

QUE la séance du conseil des commissaires soit levée. La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 7 février 2007, à 20 heures, à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 22 h 27.

Alexandre Iracà,
Président du conseil des commissaires

Line Allaire,
Secrétaire générale